

Le Co-Management dans les Antilles Françaises: Mythes Ou Réalités (Le Cas de la Martinique)

PIERRE FAILLER

IFREMER

La Robert

Martinique, French West Indies

ABSTRACT

Dans les cas d'asymétries informationnelles et d'actifs idiosyncratiques mais complémentaires des acteurs, ce qui est le cas dans la majorité des processus de co-management, il est prouvé mathématiquement (à l'aide du dilemme itéré du prisonnier) qu'il vaut mieux coopérer qu'agir seul, que ce soit en tenant compte des actions des autres ou en les ignorant tout simplement. Ainsi, si l'altruisme est récompensé, c'est cependant sur une échelle de temps et donc d'itérations qui dépasse les quelques unités.

De plus, les études des biologistes et économistes montrent (démonstrations mathématiques à l'appui) que les mécanismes de l'évolution favorisent la coopération entre les individus. Ainsi, Kropotkine qui en 1902 réfutait dans son ouvrage <<Entraide>> l'idée que Hobbes avait émise de la race humaine à savoir celle d'un sauvage, soulignait de plus que la coopération entre individus était une chose naturelle nullement nue pas une action extérieure, pouvant émaner d'une autorité quelconque.

Ainsi, pour revenir à nos poissons, il semble que les processus de co-gestion qui se dessinent de plus en plus dans les systèmes de gestion de pêche soient le résultat d'une logique de développement sociétal des communautés et des administrations impliquées.

Toutefois la réalité fait quelques fois mentir ces propos, du moins sur une échelle de temps relativement courte. Le cas de la gestion des pêches en Martinique est, à cet égard, très illustratif, puisque l'on observe dans ce département français d'énormes difficultés de mise place d'un système de co-gestion. Les comportements opportunistes des uns et des autres (pêcheurs, syndicats, Comité des pêches) et les manquements ou les laisser-faire de l'administration face à certaines pratiques pêcheurs induisent des changements importants dans les règles du jeu de la gestion voire sur sa définition même. Le discours des uns et des autres est de ce fait toujours entaché d'une certaine forme d'altérité.

La mise en place d'une nouvelle structure de représentation des pêcheurs semble toutefois encline à pallier les déficiences du passé et amorcer sur de nouvelles bases des options pratiques d'un système de co-gestion.